



**RÈGLEMENT DE
GESTION SPORTIVE
2022 - 2023**

VIE INTERNATIONALE

BENCHREST

MISE À JOUR 8/02/23

RÈGLEMENT DE GESTION SPORTIVE 2022 / 2023

BENCHREST

AVERTISSEMENT

Compte tenu des situations sanitaires et géopolitiques actuelles, nous sommes dans l'impossibilité de prévoir avec certitudes, au moment de la rédaction de ce document, que toutes les compétitions pourront se dérouler dans les conditions annoncées.

Ainsi, en fonction de l'évolution du calendrier international, nous serons peut-être amenés à modifier les modalités qui sont définies dans ce document.

Toute modification fera l'objet d'une publication sur le site fédéral et d'une mise à jour des modalités de sélection si besoin.

PRÉAMBULE

La Fédération Française de Tir a la responsabilité de présenter une équipe de France aux Championnats de référence, tels que les Championnats du Monde et les Championnats d'Europe.

Elle peut également engager une équipe de France à diverses compétitions internationales.

A travers ce document, la Direction Technique Nationale propose d'exposer les modalités de sélection des épreuves de Benchrest.

Il convient en effet de :

- Rappeler les objectifs de la saison sportive 2022 / 2023
- Définir le rôle du Comité de sélection
- Définir les modalités et les règles de sélection des Équipes de France
- Définir les modalités et les règles de sélection des Collectifs Benchrest

OBJECTIFS DE LA SAISON 2022 / 2023

Pour cette saison, les objectifs sont les suivant :

Championnat du monde WBSF Benchrest Gors calibre – Du 23 octobre au 1er –
CNTS Chateauroux

Championnat du monde WRABF Rimfire et Air rifle – Du 24 juillet au 4 août 2023 –
Pilzen (République Tchèque)

Ces échéances constituent les rendez-vous internationaux majeurs de la saison pour la Fédération Française de Tir. Il est donc nécessaire d'organiser une préparation rigoureuse et de poser des principes de sélections, individuels et collectifs, afin de présenter des sportifs capables de remporter des médailles.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES
DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCE

RÔLE DU COMITÉ DE SÉLECTION

Le Comité de sélection est chargé de sélectionner les athlètes qui représenteront la France dans les Championnats de référence.

Il est composé au minimum de trois personnes :

- Le Président de la FFTir ou son représentant
- Le Directeur Technique National ou son représentant
- La Directrice du Haut Niveau et de la Performance ou son représentant

Le Comité de sélection composera l'équipe de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

MODALITÉ ET RÈGLES DE SÉLECTIONS DES EQUIPES DE FRANCE

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le Directeur Technique National a, dans sa lettre de mission du Ministère et par délégation du bureau fédéral, la responsabilité des Équipes de France et toute latitude pour mettre en place la sélection des sportifs.

La sélection est un choix de tireurs présentant les caractéristiques permettant d'atteindre au mieux un objectif sportif donné dans une épreuve de référence.

Sélection aux Championnats du Monde et d'Europe

Sélectionneur : Le Comité de sélection

Objectifs : Ces championnats de référence sont des objectifs marquants de la saison. En conséquence, il est attendu des résultats probants dans les épreuves individuelles.

Pour les championnats de référence, seuls les athlètes potentiellement « médaillables individuellement » seront susceptibles d'être engagés dans l'Équipe de France.

LES OUTILS D'ÉVALUATION

Le sélectionneur se servira de deux outils principaux pour évaluer ou sélectionner, d'une part les collectifs, et d'autre part les tireurs de niveau national qui n'ont pas accès aux sélections internationales, mais qui démontrent des performances en réelle progression.

➤ [Le tableau de références internationales Benchrest](#)

Les statistiques des derniers championnats de référence des deux années précédentes nous permettent d'avoir des références très précises sur les scores réalisés ou les pourcentages par rapport à des tireurs de référence au niveau international.

Ainsi trois références pourront être prises en compte par les sélectionneurs :

La performance « unique » :

Réaliser, même une seule fois, une performance élevée est un indicateur qui peut être pris en compte et rendre sélectionnable en championnat de référence l'athlète qui la réalise sur une compétition du programme de la direction technique nationale.

Cet indicateur sera fixé sur un score moyen déterminé en fonction des objectifs de la direction technique nationale.

L'indice international :

Pour toutes les épreuves du Benchrest, cet indice correspond à la moyenne des scores réalisés sur les dernières années lors des Championnats du Monde, Championnats d'Europe (WBSF et WRABF) et Coupes du Monde (WRABF).

Cet indice détermine le niveau international à atteindre pour être médaillable et donc sélectionnable dans les grands championnats.

Un ajustement peut être effectué par le Directeur Technique National en fonction de l'évolution nationale ou internationale.

L'indice d'équipe :

A titre exceptionnel, pourra être sélectionné un athlète non qualifié à titre individuel, au titre de l'équipe A.

Pour juger de la compétitivité des français, les scores individuels réalisés dans la saison sportive lors des compétitions internationales inscrites au programme de la direction technique nationale seront étudiés.

À RETENIR

En se basant sur les tableaux de références internationales, les cadres techniques référents proposeront à la direction technique nationale les tireurs susceptibles d'être sélectionnés par le comité de sélection.

➤ Le Classement National

Établi par la Fédération, ce classement est effectué avec la moyenne des scores obtenus sur le plan national dans 4 types de compétitions :

- Championnats régionaux des tireurs participants aux Championnats de France ;

- Championnats de France ;
- Évaluations nationales ou sélections nationales si elles sont organisées ; compétitions internationales inscrites au calendrier international de la Fédération.

RÈGLES DE SÉLECTION

POUR LA DISCIPLINE GROS CALIBRE

Entraîneur : Rémi MORENO-FLORES

La sélection pour déterminer les tireurs de l'Équipe A prendra en compte :

- Les résultats du Championnat de France Gros calibre de l'année précédente (2 Guns Aggregate), la participation à ce match est obligatoire, le Championnat d'Europe au CNTS ;
- Le respect de la convention individuelle Benchrest.

Le cadre technique tiendra compte de ces deux types de critères et proposera les noms des tireurs pour le championnat au comité de sélection.

POUR LA DISCIPLINE RIMFIRE

Entraîneur : David ABIHSSIRA

La sélection pour déterminer les tireurs de l'Équipe A prendra en compte :

- Les résultats du championnat de France de l'année précédente et du match de sélection organisé à l'issue. La participation à ces deux matchs juxtaposés est obligatoire.

Le classement retenu prendra en compte les scores du championnat de France (1500 points) et du match de sélection (1500 points, soit un total sur 3000 points).

- Le respect de la convention individuelle Benchrest.

Le cadre technique tiendra compte de ces deux types de critères et proposera les noms des tireurs pour le championnat au comité de sélection.

***La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début des compétitions concernées***

MODALITÉ ET RÈGLES DE SÉLECTIONS DES COLLECTIFS

LES COLLECTIFS BENCHREST

Un collectif correspond à un groupe de tireurs, encadré par un ou des entraîneurs nationaux, des entraîneurs de pôle et des cadres techniques nommés par le Directeur Technique National.

Ce groupe de tireurs bénéficie d'un suivi d'entraînement et d'un accès direct à des actions évaluatives en vue d'une sélection pour les compétitions internationales inscrites au calendrier.

La notion de collectifs implique un certain nombre de valeurs et de moyens auxquels les athlètes et la Fédération doivent être attachés. L'appartenance à un collectif suppose pour le tireur concerné, son adhésion totale et sans restriction au programme de travail impulsé par les entraîneurs nationaux en charge dans chaque discipline.

L'organisation et le fonctionnement d'un collectif sont établis de manière à permettre aux tireurs concernés d'obtenir les meilleurs résultats possibles aux compétitions de référence à court, moyen et long terme.

S'il n'induit pas automatiquement une sélection en équipe de France, l'appartenance d'un tireur à un collectif est conditionnée par ses objectifs sportifs, sa situation ou son projet professionnel, ses capacités techniques, physiques et mentales, son potentiel de progression et son niveau sportif.

Il existe deux collectifs :

- **Le collectif Benchrest Gros calibre :**

Le collectif est déterminé pour une année sportive entière. Il est constitué par les tireurs ayant les meilleurs résultats à l'issue du Championnat de France de l'année précédente et d'un match de référence tel que (Championnat du Monde, Championnat d'Europe ou Grand Prix de France quand il est organisé). Le cadre technique sportif, le cadre technique administratif et la direction technique nationale déterminent les personnes qui intègrent ce collectif en fonction des résultats sportifs.

Les sportifs des collectifs « Benchrest Gros calibre » doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau BR en signant avec la Fédération une convention individuelle benchrest.

- **Le collectif Benchrest Rimfire :**

Le collectif est déterminé pour une année sportive entière. Il est constitué par les tireurs ayant les meilleurs résultats à l'issue du Championnat de France de l'année précédente suivi des sélections nationales accolées et/ou d'un match de référence tel que (Championnat du Monde, Championnat d'Europe ou Grand Prix de France quand il est organisé). Le cadre technique sportif, le cadre technique administratif et la direction technique nationale déterminent les personnes qui intègrent ce collectif en fonction des résultats sportifs.

Les sportifs des collectifs « Benchrest Rimfire » doivent s'engager dans un processus de préparation de haut niveau BR en signant avec la Fédération une convention individuelle benchrest.